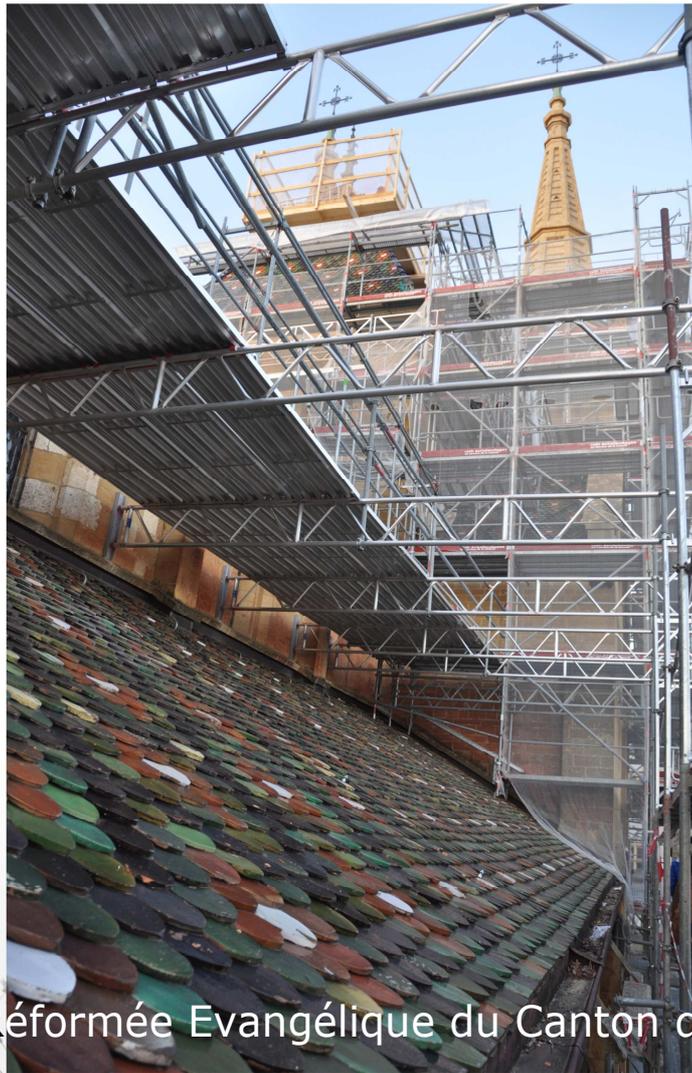


Dessiner l'Église de demain



Eglise Réformée Evangélique du Canton de Neuchâtel

Programme
de législature
2012 – 2016

Qu'est-ce qu'un programme de législature ?

Une projection, un dessin

- Le programme de législature décrit le paysage dans lequel le Conseil synodal imagine que l'EREN aura à réaliser sa mission dans les années à venir.
- Le programme de législature décline la mission de l'EREN en objectifs pour une période donnée.

Un outil de communication

- Auprès du Synode, le programme de législature rend transparentes les intentions du Conseil synodal. Le programme de législature n'engage pas le Synode. Ce dernier reste libre de toute décision.
- A l'externe, à l'égard de partenaires ou encore de toute personne qui manifeste un intérêt pour l'EREN, le programme de législature décrit les enjeux à venir.

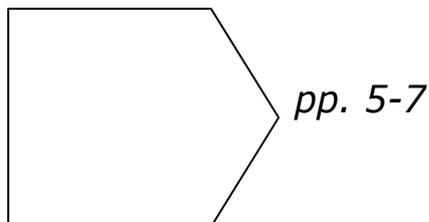
Un outil de gestion

- Le Conseil synodal vérifie que les projets collent au programme de législature. Cas échéant, il réévalue, en cours de route, les objectifs de législature.
- La Commission d'Examen de la Gestion (CEG) dispose ainsi d'un instrument de suivi du travail du Conseil synodal.
- Au terme défini, le programme de législature donne une base pour une évaluation.

Comment s'organise un programme de législation ?

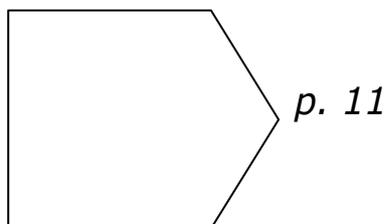
En amont

- L'identité de l'EREN et sa mission sont rappelées. Il s'agit de dire qui nous sommes, ce que nous proposons, où nous entendons aller, quelles valeurs nous animent.



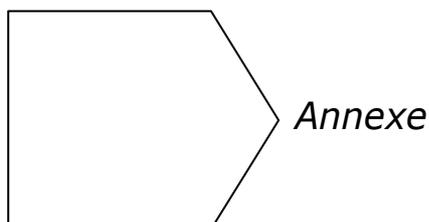
Le programme de législation

- Décrit les objectifs à atteindre dans les quatre prochaines années. Ils sont exprimés à l'indicatif présent et décrivent le résultat attendu à l'échéance.



En aval

- Des mesures concrètes sont proposées qui permettront d'atteindre les objectifs.
- Une sorte de tableau de bord est établi, permettant de suivre l'évolution du travail.
- Le programme évolue, bouge, est modifié, en fonction des événements et des décisions synodales.



Qui sommes-nous ?

Constitution de l'EREN

Art. 1

L'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel, témoin de Jésus-Christ au pays de Neuchâtel, annonce l'Évangile, puissance de Dieu pour le salut de tous les hommes.

Née de la fusion de l'Eglise nationale du canton de Neuchâtel et de l'Eglise évangélique neuchâteloise indépendante de l'Etat, elle fait partie de l'Eglise universelle, voulue par Jésus-Christ, fondée sur l'enseignement des apôtres et rendue vivante, à travers les siècles, par l'action du Saint-Esprit. Rattachée aux Eglises issues de la Réforme du XVIe siècle, elle est membre de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse et, par elle, du Conseil oecuménique des Eglises.

Elle est régie par la présente Constitution et par ses règlements.

Art. 2

L'Eglise est reconnue institution d'intérêt public par la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel. Ses relations avec l'Etat sont réglées par un concordat.

Art. 3

Le siège de l'Eglise est à Neuchâtel.

Art. 4

L'Eglise est au service de tous les habitants du pays de Neuchâtel par la proclamation de l'Évangile et par la diaconie. En sont membres tous ceux qui se reconnaissent chrétiens réformés évangéliques. Le baptême atteste leur appartenance à l'Eglise de Jésus-Christ.

La qualité de membre implique l'adhésion aux principes, à la mission et à l'organisation de l'Eglise, tels qu'ils sont définis dans la présente Constitution.

Notre mission, nos visions, nos valeurs

La gratuité de l'Évangile se traduit dans des services de l'Église accessibles à tous.

L'Église agit dans deux axes: la vie communautaire et la contribution à l'intérêt général.

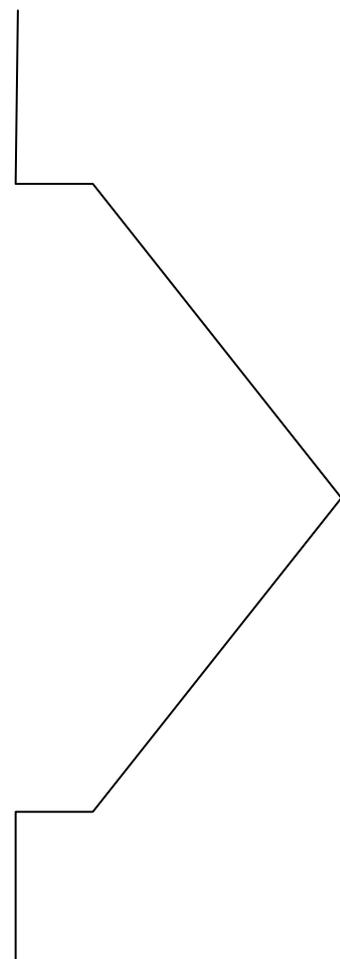
L'annonce de l'Évangile se renouvelle dans une constante remise en question qui touche autant la théologie que les services.

En particulier dans la tradition réformée, la position et l'engagement de l'individu sont valorisés et, partant, sa responsabilité personnelle et une forme d'autonomie. Cette valorisation passe notamment par la formation.

La remise en question passe par l'écoute de nos contemporains et le discernement des attentes afin que l'Église apporte des réponses spécifiques, en particulier dans le domaine de la spiritualité et de la vie sociale.

L'Église reconnaît et travaille avec les acteurs ecclésiaux, religieux et civils. Elle recourt aux outils modernes à même de soutenir sa mission.

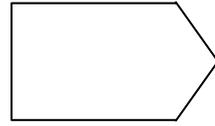
Convaincue qu'il n'y a de témoignage évangélique qu'à travers une action concertée dans un cadre respectueux et avec des acteurs motivés, l'EREN met en place les mesures visant à valoriser le travail des acteurs professionnels et bénévoles.



Mission

Célébrer et témoigner de l'Évangile
en paroles et en actes

(le Synode, décembre 2005)



Visions

L'EREN annonce l'Évangile à chacun, au sein de la communauté et dans la vie publique.

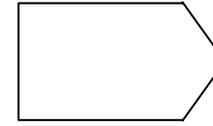
L'EREN accompagne la recherche de sens, favorise la cohésion sociale et stimule la capacité de chacun à prendre des responsabilités.

L'EREN se remet en question et se renouvelle.

L'EREN écoute et traduit l'Évangile dans des services adaptés.

L'EREN agit avec d'autres chrétiens et en partenariats avec des instances civiles.

L'EREN assure un cadre équilibré et valorise les acteurs.



Valeurs

Solidarité et responsabilité

Esprit (auto)critique
et audace

Ecoute et créativité

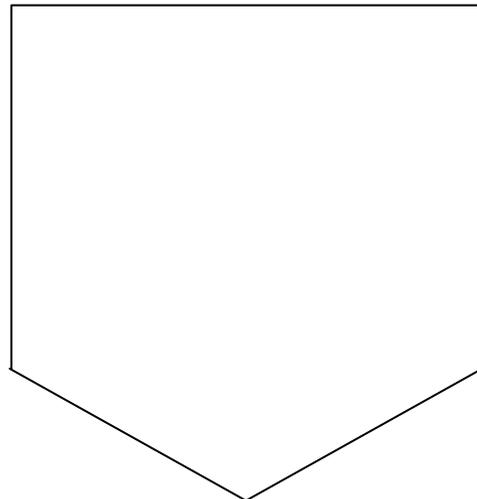
Fierté et respect

Programme de législature - Méthodologie

Les objectifs sont classés selon quatre dimensions de l'institution comme si l'on observait l'EREN à travers quatre lunettes différentes. C'est chaque fois l'ensemble de l'institution qui est regardé mais d'un point de vue différent.

Dans la page suivante, chaque optique est expliquée.

Les éléments théologiques étant explicités en amont, il s'agit ici de traduire la mission, les visions, les valeurs dans des intentions formalisées sous forme d'objectifs : dire ce que nous voulons réaliser.



« Célébrer et témoigner de l'Évangile en paroles et en actes. »

4 manières de regarder comment l'institution traduit sa mission au jour le jour :

FINANCES

Les finances parlent de l'institution. Elles décrivent ses dimensions, ses structures, mais aussi ses priorités, son état de santé, ses ambitions et son audace.

INNOVATION

Si la mission ne change pas dans ses fondements, l'institution change. L'innovation (et développement) décrit l'orientation des nouveaux contours que pourrait prendre l'institution. Cette partie doit lancer l'institution dans l'inconnu. Par définition, elle est risquée, non mesurée, voire déraisonnable.

SERVICE

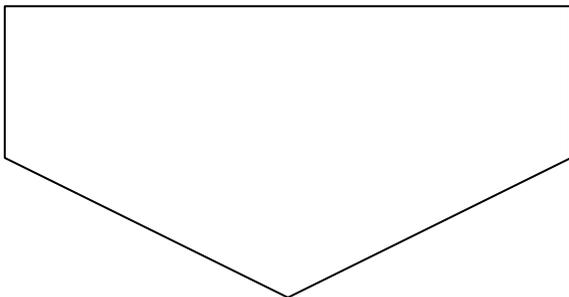
La mission de l'institution passe par une mise en œuvre dans des services : il s'agit alors de ce qui se passe entre celui qui agit au nom de l'EREN et celui qui bénéficie du service. Comment cette rencontre se passe-t-elle ? Avec quelle attention pour le bénéficiaire ? Quelles priorités fixons-nous ? Quelle qualité attendons-nous ?

PROCESSUS

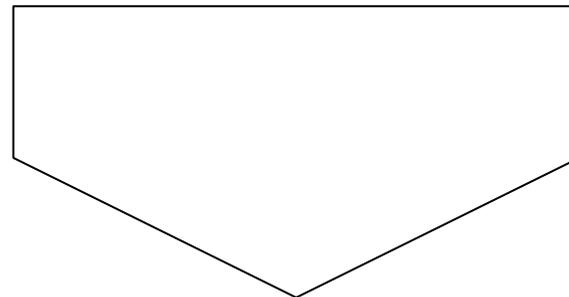
Pour réaliser sa mission, l'institution assure un cadre de travail : des règles et des facilités, des moyens logistiques et des savoir-faire, des méthodes et des synergies. Dans une institution comme l'EREN, basée sur des services, la qualité des conditions de travail des professionnels et des bénévoles est primordiale.

Objectifs de législation

OBJECTIFS GENERAUX



OBJECTIFS SPECIFIQUES



FINANCES	L'EREN trouve les moyens qui lui permettent d'exercer sa mission.	<p>L'exercice comptable est équilibré dès 2014 en incluant une revalorisation des salaires</p> <p>Les sources de financement sont diversifiées.</p> <p>Un système est en place pour répartir le montant de la contribution ecclésiastique sur un nombre plus important de contributeurs.</p>
INNOVATION	L'EREN développe sa mission dans des axes inexplorés en acceptant les notions de prise de risque, d'incertitude et d'imprévisible.	<p>L'EREN développe sa capacité à offrir un accompagnement dans des situations qui exigent de la réactivité.</p> <p>L'EREN développe un concept de paroisse numérique.</p> <p>L'EREN se donne les moyens de développer son esprit d'innovation.</p>
SERVICE	L'EREN adapte ses services en fonction des attentes des bénéficiaires.	<p>Les services sont définis et priorisés en fonction d'études décrivant les attentes des bénéficiaires, en priorité dans l'accompagnement spirituel et social</p> <p>La vie communautaire, plus visible, plus dense, est recentrée.</p> <p>La vie communautaire intègre et articule des offres qui favorisent des espaces communautaires selon des critères géographiques et des offres qui favorisent des espaces communautaires basés sur des intérêts communs, voire sur des réseaux existants (numériques ou non).</p>
PROCESSUS	L'EREN développe une structure et des méthodes de travail efficaces ; elle offre un cadre de travail attractif et sécurisant.	<p>Les acteurs professionnels et bénévoles de l'Eglise sont valorisés selon deux axes : une théologie des ministères qui renforce leurs rôles et des conditions de travail adaptées.</p> <p>La structure de l'EREN, à l'interne et au travers de partenariats, s'adapte aux exigences de mise en œuvre de la mission.</p> <p>Pour chaque projet, la méthodologie, les objectifs, le financement, les processus et la communication sont décrits.</p>

